



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Hélène KIM
Service environnement et risques
Pôle prévention des risques
Tél : 03 88 88 91 81
Mél : helene.kim@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 24 FEV. 2022

Monsieur le Maire,

A la demande de l'État, une étude a été menée par Geoderis pour recenser les aléas miniers de type mouvement de terrain, sur les communes de Natzwiller, Neuviller-la-Roche, Rothau, Solbach et Wildersbach. En application de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme qui précise que l'État a l'obligation de fournir en continu les éléments de connaissance du territoire, je porte à votre connaissance les risques miniers engendrés par les aléas de type mouvement de terrain recensés sur l'emprise des anciennes exploitations minières du secteur de Rothau.

Conformément à la circulaire DEVP1134619C du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels, le porter à connaissance ci-joint comporte une partie sur la connaissance des aléas miniers et une partie comportant les dispositions à prendre en matière d'urbanisme.

Il conviendra d'intégrer dans le document d'urbanisme de votre commune, lors de son élaboration, les dispositions de maîtrise de l'urbanisation prévues dans le paragraphe 6 du porter à connaissance, en application des articles R.151-31 alinéa 2 et R 151-34 alinéa 1 du code de l'urbanisme.

Il convient également d'appliquer dès à présent ces dispositions lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enfin, en application de l'article L.132-3 du code de l'urbanisme, le présent porter à connaissance sera mis à disposition du public. A cet égard, je vous informe que le porter à connaissance est disponible sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin (<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-minier/Risque-minier>).

Mes services (contact : Mme Hélène KIM tél : 03 88 88 91 81) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce porter à connaissance et son application.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin

Le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin

Nicolas VENTRE

Monsieur le Maire
100 Place de l'Église
67130 NEUVILLER-LA-ROCHE

Copie : Mme la Secrétaire de Molsheim